

Le Grand-Saconnex, le 15 avril 2008

Au Conseil d'Etat

M. Laurent MOUTINOT, Président
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

CONSEIL MUNICIPAL
BF/vec

**Concerne : Résolution relative au projet « route des Nations »
Votre courrier du 17 décembre 2007 – réf. 16622-2007**

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Le Conseil municipal accuse réception de votre réponse du 17 décembre 2007 à sa résolution du 10 septembre 2007.

En premier lieu, il tient à vous remercier d'être sensible à ses préoccupations et prend bonne note que le Conseil d'Etat s'engage à soutenir un projet adéquat et raisonnable.

Le Conseil municipal a bien analysé les quatre points figurant dans votre courrier précité, mais constate malheureusement qu'ils n'apportent aucune réponse aux préoccupations des Autorités communales. **C'est la raison pour laquelle il maintient l'intégralité de ses demandes figurant dans la résolution en question.**

De plus, il est très surpris de constater que les promesses faites lors de la séance « Toutes commissions réunies » du 11 juin 2007 n'aient pas été respectées, à savoir que vous vous engagiez à fournir dès que possible les résultats des études d'impacts en cours d'élaboration ainsi que les mesures d'accompagnement. A ce jour, les Autorités communales n'ont toujours rien reçu !

Le Conseil municipal attend que l'évolution du projet se fasse en parfaite adéquation avec les conclusions de son Plan directeur communal, selon la planche de synthèse et la fiche de mesures n° 1. Ce Plan directeur, adopté par le Conseil d'Etat le 26 juillet 2006, est une base légale contraignante pour **toutes les parties**, notamment pour la tranchée couverte, la position du portail et l'emprise de l'échangeur.

Les Autorités communales ont toujours eu à l'esprit que la pénétrante serait en tranchée couverte jusqu'au portail indiqué de manière claire dans ledit Plan, dans le but de diminuer les nuisances et conserver un maximum de surface de terrains disponibles pour y implanter des activités sportives, tout en préservant la zone agricole.

En aucun cas, la position du portail telle qu'inscrite sur notre Plan directeur communal ne pouvait être présumée comme approximative. **Les Autorités communales l'ont toujours considérée comme définitive.**

Indépendamment de tout ce qui précède, vos services nous ont communiqué, par l'intermédiaire de notre Conseil administratif, que vous remettiez en cause le tracé du tram sur la route de Ferney, par une pénétrante directe passant par le chemin des Marronniers pour rejoindre Palexpo et l'aéroport. Ceci est un véritable paradoxe, sachant que le tracé initial faisait partie intégrante des mesures d'accompagnement.

Nous considérons que les informations contradictoires que vous nous communiquez nous mettent en difficulté pour maîtriser l'évolution de notre commune. Nous serions donc très heureux de savoir quelle cohérence vous entendez apporter entre le projet présenté en son temps et ce nouveau projet.

Le Conseil municipal espère recevoir les documents promis le plus rapidement possible, afin d'avoir une vision claire sur les études en cours.

Dans cette attente, il vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, à l'expression de sa parfaite considération.

Pour le Conseil municipal

Bertrand FAVRE
Président